

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DEL.2019.04.014 - Taux d'impôts locaux 2019.

L'an deux mil dix neuf, le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Nombre de procurations : 8
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2019

**PREFECTURE  
DE GIRONDE  
15 AVR. 2019  
Bureau du Courrier**

Madame Annie PONS a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne		X	FLOIRAC Nicole
MAUREL Daniel		X	KRATA Rajaa
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine		X	de FRANÇOIS Béatrice
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole		X	SAUX Brigitte
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard		X	VALLEJO Annie

**DEL.2019.04.014 - Taux d'impôts locaux 2019.**

Rapporteur : Monsieur Benjamin DERVIEUX

Les bases des impôts locaux arrêtées par les services fiscaux pour l'année 2019 nous ayant été communiqués nous pouvons voter les taux avec les bases et les produits.

Comme il vous a été indiqué lors de précédents conseils municipaux, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux d'impositions sur les trois taxes pour la seizième année consécutive.

	<b>Taux 2018</b>	<b>Taux 2019</b>	<b>BASES 2019</b>	<b>PRODUITS</b>
Taxe d'habitation	23,42 %	23,42 %	11 385 000 €	2 666 367 €
Taxe foncière, propriétés bâties	24,28 %	24,28 %	8 148 000 €	1 978 334 €
Taxe foncière, propriétés non bâties	67,46 %	67,46 %	87 200 €	58 825 €
<b>Total</b>				<b>4 703 526 €</b>

Le produit fiscal revenant à la commune sera de 4 703 526 € et inscrit au compte recettes 73111-01.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Benjamin DERVIEUX  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité

✚ **Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2019.

Les taux ainsi appliqués donnent le résultat suivant :

	<b>Taux 2019</b>
Taxe d'habitation	23,42 %
Taxe foncière, propriétés bâties	24,28 %
Taxe foncière, propriétés non bâties	67,46 %

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



*Béatrice de François*

Fait et délibéré à Parempuyre,  
Le 10 avril 2019  
Le Maire  
Béatrice de FRANÇOIS